

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt six, le vingt Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE DOMMARTIN LES REMIREMONT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROSAYE Jean-Jacques, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

**Présents** : M. ROSAYE Jean-Jacques, Maire, Mme DE SANTA Tiffany, M. LACROIX CLEMENT Rémi, Mme BRETON Marie, M. IMPERADORI Christophe, Mme VIRION Valérie, M. SEHR René, Mme MORET Caroline, M. COLIN Régis, Mme CLAUDEL Patricia, M. ETIENNE Adam, Mme CLAUSE Florence, M. DUVAL Thomas, Mme DUCHÈNE Florence, M. MENUGE William, Mme MARTIN Christine, M. MALLEM Eric, M. GARD Patrice

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Epinal  
Le : 20/03/2026  
Et  
Publication ou notification du :

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. DERVAUX Bruno à M. GARD Patrice



**A été nommée secrétaire** : M. ETIENNE Adam

**20260301 - CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le Conseil Municipal compte 19 membres.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 5 postes d'adjoints.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 20/03/2026  
Le Maire  
Jean-Jacques ROSAYE

